

## DECISION DU PRESIDENT.CA 057-2017

Vu le d cret 71-871 du 25 octobre 1971 portant cr ation de l'Universit  d'Angers ;  
Vu les articles L123-1   L123-9 du code de l' ducation ;  
Vu le livre VII du code de l' ducation et notamment son article L719-7 ;  
Vu les statuts et le r glement int rieur de l'Universit  d'Angers ;  
Vu la d lib ration CA021-2016 du 29 f vrier 2016, portant d l gation de comp tences du Conseil d'administration au Pr sident.

**Objet de la d cision** Demande de tarifs de la Direction de la Culture et des Initiatives

**Conform ment   sa d l gation, le pr sident de l'Universit  d'Angers d cide :**

1. d'approuver la demande de tarifs de la Direction de la Culture et des Initiatives pour un d ner le 29/06/17 au restaurant l'ardoise (repas + d gustation vin).


Le pr sident rend compte, dans les meilleurs d lais, au conseil d'administration des d cisions prises en vertu de sa d l gation.

**A Angers, le 14 juin 2017**

**Christian ROBLEDO**

*Le Pr sident de l'Universit  d'Angers*

Pour le pr sident  
et par d l gation  
Le Directeur g n ral des services  
Olivier HUISMAN



La pr sente d cision est ex cutoire imm diatement ou apr s transmission au Rectorat si elle rev t un caract re r glementaire. Elle pourra faire l'objet d'un recours administratif pr alable aupr s du Pr sident de l'Universit  dans un d lai de deux mois   compter de sa publication ou de sa transmission au Rectorat suivant qu'il s'agisse ou non d'une d cision   caract re r glementaire. Conform ment aux articles R421-1 et R421-2 du code de justice administrative, en cas de refus ou du rejet implicite cons cutif au silence de ce dernier durant deux mois, ladite d cision pourra faire l'objet d'un recours aupr s du tribunal administratif de Nantes dans le d lai de deux mois. Pass  ce d lai, elle sera reconnue d finitive.

Affich  le : **21 juin 2017** | Mis en ligne le : **21 juin 2017**

Date du conseil de gestion	Nom de la composante, du service commun ou de la direction		
<b>DIRECTION DE LA CULTURE ET DES INITIATIVES</b>	nom de la structure		
Désignation	Tarif UA/pers	Tarif Public hors UA/pers	Centre financier
<b>SOIREE ŒNOLOGIE le 29/06/17</b>			
Repas + dégustation vin	<b>20,00 €</b>	<b>36,50 €</b>	<b>A 900201</b>
			Observations
			Dîner le 29/06/17 au restaurant l'ardoise : 7 rue de la Tannerie, 49100 Angers